



Sommaire

Introduction	4
Protégez-vous face aux événements majeurs	5
Incendies	6
Dégâts des eaux	7
Vols	8
Événements naturels	9
Protégez vos biens	11
Bijoux et objets fragiles	12
Peintures et sculptures	12
Jardins	13
Travaux	13
Identification de vos biens	14

Introduction

Si le risque « zéro » n'existe pas, notre expérience d'assureur nous a prouvé que la majorité des sinistres auraient pu être évités par la mise en place de mesures de prévention simples et de moyens de protection adaptés.

Nous avons conçu le contrat d'assurance Clientèle Privée by Hiscox pour vous offrir une couverture de votre patrimoine mobilier et immobilier sur mesure. En cas de sinistre, nous nous engageons sur l'efficacité de notre service pour vous assurer une indemnisation rapide et équitable.

Toutefois, parce qu'aucune compensation financière ne saurait remplacer la valeur affective de vos biens, nous avons souhaité, à travers ce livret, partager notre expérience en matière de prévention des risques.

Cet ouvrage n'a pas vocation à être exhaustif. Il contient quelques conseils simples à mettre en œuvre pour vous éviter d'être victime d'un incendie, d'un dégât des eaux, d'un vol ou d'un événement naturel ou tout au moins pour en limiter l'impact.

Protégez-vous face
aux événements majeurs



Incendies

Le feu, votre pire ennemi ?

S'il est évident que l'action des flammes cause des dommages importants, ce sont les dégagements de fumée qui sont à l'origine des dégâts les plus lourds. Ceux-ci peuvent en effet affecter un bâtiment entier alors que le feu ne s'est concentré que dans une seule pièce.

Les causes des incendies sont diverses mais la plupart sont d'origine domestique et sont souvent la conséquence d'inattention, d'imprudence ou de négligence.

Nos conseils visent à éviter l'incendie ou à intervenir le plus rapidement possible dès l'origine du sinistre pour en limiter les conséquences.

Nos conseils

Veillez sur vos installations électriques

- Evitez la multiplication des branchements électriques sur une même prise
- Ne laissez pas branchés en permanence les chargeurs de vos téléphones portables
- Ne laissez pas en veille vos appareils audiovisuels et informatiques
- Ne laissez pas branchés les appareils électroménagers lorsqu'ils sont inutilisés
- Vérifiez l'état de vos prises murales
- Faites contrôler votre installation électrique tous les dix ans par votre électricien

Vérifiez vos installations de chauffage

- Souscrivez un contrat d'entretien pour votre chaudière
- Installez un extincteur automatique sur le brûleur de votre chaudière

Vérifiez vos cheminées et inserts

- Faites ramoner les cheminées que vous utilisez régulièrement et les conduits une fois par an
- Installez un pare-feu

Des gestes simples

- Installez des détecteurs incendie reliés, éventuellement, à une centrale de télésurveillance
- Ayez un extincteur à proximité des locaux techniques et de votre cuisine
- Ayez une couverture anti-feu dans votre cuisine
- Prévoyez un coupe-circuit dans les parties de l'habitation où l'installation électrique est la plus vétuste
- Evitez de placer des halogènes ou bougies à proximité de vos rideaux
- Vérifiez la solidité de la fixation des luminaires
- Ne stockez pas inutilement combustibles (cartons, papiers) et produits inflammables (alcool, essence...) à proximité des sources de chaleur ou dans les combles
- Ne stockez pas le bois de chauffage contre le mur de votre maison

LE SAVIEZ-VOUS ?

> 1 incendie sur 4

est dû à une installation électrique défectueuse

> Une lampe de 500 watts

dégage une température de 200 à 580°C

> 30 € c'est la somme à partir de laquelle

vous pouvez vous procurer un DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée) certifié NF

“

Alerte au feu dans une luxueuse villa de la Côte d'Azur

L'incendie de la chaudière a laissé une odeur écoeurante de fumée dans l'ensemble de la villa et sur tout le mobilier, y compris les toiles de grande valeur et les nombreux objets précieux... Face à l'intensité du sinistre, il a été nécessaire de reloger les assurés au plus vite mais surtout de missionner des professionnels pour le nettoyage et la décontamination.

”

Dégâts des eaux

Votre immeuble a plus d'un siècle, qu'en est-il de votre plomberie ?

Les dégâts des eaux sont les sinistres les plus fréquents. Ils trouvent le plus souvent leur origine dans la vétusté des installations ou le manque d'entretien régulier d'éléments comme les gouttières ou les chéneaux. Les causes sont souvent anodines mais leurs conséquences dramatiques et les réparations significatives pour votre demeure et son contenu.

Des gestes simples de vérification et de prévention peuvent vous éviter d'importantes déconvenues.

Nos conseils

Faites un état des lieux

- Identifiez et laissez vos robinets d'alimentation d'eau accessibles à tout moment
- Vérifiez l'état des joints autour de vos sanitaires, robinets et cumulus
- Faites inspecter régulièrement vos conduites d'eau et vérifiez qu'elles ne cheminent pas dans des endroits inaccessibles
- Veillez au bon état de vos façades et des souches de cheminée afin de réparer les fissures éventuelles et éviter ainsi les infiltrations
- Nettoyez et entretenez vos chéneaux tous les ans

Pensez à protéger votre plomberie l'hiver

- En cas d'absence prolongée, vidangez les installations de chauffage ou maintenez la chaudière en position hors-gel
- Ventilez, isolez et chauffez votre logement afin d'éviter les dégâts des eaux par condensation
- Gainez les tuyaux en extérieur afin d'éviter la formation d'un bouchon de glace

Dégâts des eaux : le danger vient d'en haut !

- Informez votre voisin dès l'apparition de traces d'humidité sur votre plafond ou vos murs
- Supprimez les cumulus et réserves d'eau situés dans les combles ou prévoyez des bacs de rétention
- Evitez d'entreposer des objets sensibles (timbres, livres, dessins, tableaux) sous les pièces d'eau

Des gestes simples

- Interrompez la circulation générale de l'eau en cas d'absence prolongée
- Vérifiez l'état de votre toiture après une tempête

LE SAVIEZ-VOUS ?

> **Chaque année**, entre 500 000 et 1 million de cas sont indemnisés en France

> **Un robinet « qui goutte »**,

ce sont 4 litres d'eau par heure soit près de 700 litres par semaine

> **Les 3 principales causes** de dégâts des eaux sont :

les fuites de canalisations, les débordements de machine à laver et les infiltrations d'eau à travers les toitures

“

Dégâts des eaux : le danger vient d'en haut !

Parti en voyage, le propriétaire de l'appartement situé au-dessus de celui de notre assuré a laissé déborder sa baignoire pendant plusieurs semaines. Notre assuré, également absent, ne s'est aperçu des dommages qu'à son retour. 900 litres d'eau avaient eu raison de ses plafonds et murs habillés de boiseries classées. La remise en état supervisée par l'architecte des bâtiments de France a duré deux ans, période pendant laquelle nous avons relogé l'assuré.

”

Vols

Chez vous aussi, le coffre-fort est caché dans le dressing ?

Vous êtes, probablement plus que d'autres, susceptible de devenir la cible des voleurs. S'équiper d'un deuxième coffre-fort ou penser à créer un code d'alarme reconnaissable si vous étiez amené à le composer sous la contrainte sont des initiatives simples qui vous permettront de réduire l'intensité du vol.

Nos conseils visent à ralentir les cambrioleurs dans leur entreprise par la présence de protections mécaniques ou électroniques.

Nos conseils

Sécurisez votre habitation : les voleurs s'invitent aussi lorsque vous êtes là

- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux ou de vitrage anti-effraction
- Installez un système d'alarme agréé Apsad et faites appel à la télésurveillance. Vous pouvez également faire doubler la transmission téléphonique par une carte GSM
- Choisissez une alarme avec zonage vous permettant d'enclencher le système même en votre présence, notamment la nuit

Restez vigilant : ne faites pas entrer le cheval de troie

- Prévoyez un code sous contrainte. Ce code d'ouverture spécifique déclenche une alarme silencieuse qui avertit la centrale de télésurveillance en cas de menace
- Changez vos serrures après des travaux

Ne facilitez pas le travail des voleurs

- Ne laissez pas d'objets de valeur à proximité immédiate de la porte d'entrée, de baies vitrées ou de fenêtres accessibles
- Rangez vos bijoux dans un coffre-fort situé dans un lieu original (autre que vos dressings, vos chambres ou vos salles de bain)
- Ne laissez pas les bouteilles de vin dans leurs caisses d'origine, cela facilite leur identification et leur transport
- Limitez les voies d'accès par véhicules en posant des souches ou troncs d'arbre dans les allées que vous n'utilisez pas habituellement
- Si vous partez plus de 6 jours, profitez de l'opération « Tranquillité vacances » en allant signaler votre absence au moins 48 heures à l'avance au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie les plus proches

Des gestes simples

- Equipez vous d'un coffre-fort ne serait-ce que pour avouer sous la menace où il se trouve
- Ayez dans la mesure du possible deux coffres-forts, l'un servant de leurre
- Si vous avez acheté une maison dotée d'un coffre-fort scellé, assurez vous que vous êtes en mesure de l'ouvrir dans l'hypothèse où un voleur vous forcerait à le faire

LE SAVIEZ-VOUS ?

> **Toutes les 2 minutes**
un cambriolage a lieu

> **Plus de la moitié**
des vols ont lieu entre
14 heures et 17 heures

> **39 %** des cambrioleurs
passent par la porte d'entrée

> **3 minutes**

c'est la durée moyenne d'un
cambriolage, la majorité
des voleurs se rendent
directement dans la chambre

“

Les voleurs s'invitent aussi lorsque vous êtes là

Sur le chemin du retour en direction de leur maison de campagne, notre assuré et son épouse se font suivre discrètement par des malfaiteurs jusqu'à leur domicile. Une fois les systèmes d'alarme désactivés, les malfaiteurs cagoulés se sont introduits dans la maison et ont braqué nos assurés qui n'ont eu pour autre choix que d'ouvrir leur unique coffre-fort qui renfermait bijoux et objets de valeur. Nos assurés ont bénéficié de notre assistance psychologique suite à cet événement traumatisant, et ont décidé d'installer un deuxième coffre-fort qui pourra servir de leurre à l'avenir.

”

Evénements naturels

Vos coups de cœur résisteront-ils à un coup de vent ?

Selon leur situation, les bâtiments peuvent être exposés à différents risques naturels tels qu'inondations, coulées de boue, séismes, glissements de terrain, tempêtes, foudre... Le premier réflexe est de vous renseigner sur l'existence d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour votre commune.

Le PPRN n'est pas un programme de travaux qui viserait à empêcher tout événement naturel de se produire. Il n'a pas non plus pour ambition d'apporter des solutions à tous les problèmes posés par les risques naturels. En revanche, il est extrêmement utile à titre informatif et préventif car il délimite les zones exposées directement ou indirectement à un risque et réglemente l'utilisation des sols (de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions).

Inondations : le risque le plus important !

En France, 15 275 communes sont soumises au risque d'inondation.

Nos conseils

- Renseignez-vous sur les inondations passées
- Pensez à surélever les meubles entreposés dans votre cave ou en sous-sol
- Entretenez les cours d'eau ainsi que vos grilles d'évacuation afin de faciliter le passage de l'eau en cas d'inondation
- Assurez-vous que les aménagements réalisés, notamment par votre jardinier paysagiste, n'ont pas modifié l'évacuation des eaux pluviales

LE SAVIEZ-VOUS ?

> Le Plan de Prévention des Risques Naturels

Institué par la loi du 2 février 1995, le plan de prévention des risques naturels prévisibles délimite les zones du territoire exposées aux risques naturels.

Afin de connaître le PPRN de la zone géographique dans laquelle vous habitez, contactez votre commune.

Incendies : apprenons des incendies du Var de 2003

Plus de 13 millions d'euros de dommages, plus de 40 000 ha de forêt partis en fumée : tel est le bilan dressé suite aux incendies du Var de 2003.

Nos conseils

- Débroussailliez le terrain dans un périmètre d'au moins 50 mètres autour des constructions (cette distance pouvant être plus importante selon certains arrêtés préfectoraux ou municipaux)
- Equipez vos réserves d'eau (piscine, bac de rétention) avec une motopompe branchée sur groupe électrogène
- Demandez aux pompiers d'effectuer un exercice d'intervention dans votre propriété



Tempêtes : vos toitures, vos cheminées et vos arbres résisteraient-ils à la tempête de 1999 ?

Suite à la tempête de 1999, 140 millions m² de bois ont été abattus en France, un million et demi de foyers se sont trouvés sans électricité : plus de 7 milliards d'euros de dommages. En 2008 la tempête Klaus a été encore plus violente.

Nos conseils

- Evitez la présence d'arbres trop proches de votre habitation ou de celles de vos voisins, élaguez-les régulièrement
- Vérifiez la solidité de vos cheminées
- Assurez-vous que vos antennes paraboliques sont solidement fixées
- Enlevez les plantes en pot de vos balcons
- Ne laissez pas vos stores déroulés

Foudre : attention au feu et à l'électricité !

En France, 1,5 à 2 millions de coups de foudre frappent le sol chaque année et plus particulièrement dans les régions PACA et Aquitaine.

Nos conseils

- Vérifiez que les paratonnerres sont bien reliés à la terre
- Positionnez des parafoudres ou des parasurtenseurs sur vos tableaux électriques (obligatoires en présence d'un paratonnerre)
- Débranchez les équipements audiovisuels en cas d'orage
- Faites le tour de votre propriété, y compris des combles, suite à un impact de foudre pour repérer tout départ d'incendie

“

Inondations : le risque le plus important

Pluies diluviennes, propriété entourée de terrains non boisés et à forte déclivité... Après plusieurs jours d'importantes pluies ininterrompues, notre assuré a vu sa propriété ravagée sur plus de 2 mètres de hauteur sur l'ensemble du rez-de-chaussée. La puissance du torrent d'eau et de boue a littéralement défoncé les portes comme les baies vitrées, emportant meubles, objets d'art et bijoux sur son passage. Outre le remboursement des objets totalement sinistrés, nous avons procédé à un nettoyage minutieux des pièces et des œuvres d'art qui pouvaient être récupérées.

”

Protégez vos biens



Bijoux et objets fragiles

Cible privilégiée des voleurs professionnels ou débutants parce que facilement transportables et de grande valeur, les bijoux et les objets précieux attirent d'autant plus les convoitises qu'ils sont généralement mal dissimulés, leurs cachettes manquant d'originalité.

Vos bijoux

- Rangez vos bijoux dans un coffre-fort scellé ou dans un coffre de banque
- Ne laissez en aucun cas vos bijoux dans votre armoire, votre table de chevet ou votre salle de bain
- Pensez à déposer vos bijoux dans un coffre en banque pendant vos absences prolongées ou pendant des travaux dans votre demeure
- Faites vérifier régulièrement par votre joaillier la qualité du sertissage de vos pierres

Vos objets fragiles

- Disposez vos objets fragiles de valeur dans une vitrine ou une cage de verre afin d'éviter les chutes
- Fixez la vitrine en vous assurant de la présence de quatre points de fixation

Peintures et sculptures

Vos œuvres d'art méritent un soin tout particulier, non seulement pour leur permettre de traverser les années sans encombre mais aussi pour les protéger d'éventuels dommages susceptibles d'en diminuer la valeur.

Vos tableaux et dessins

Lorsqu'ils sont exposés

- Fixez vos cadres à l'aide de crochets sur des structures solides
- Adaptez la nature de la fixation du cadre selon la nature du support
- N'exposez pas les œuvres à la lumière du soleil
- Ne les accrochez pas à hauteur des dossiers de chaise ou prévoyez une butée au sol

Lorsqu'ils sont stockés

- Empilez vos œuvres châssis contre châssis
- Pensez à stocker vos œuvres à 10 cm du sol (en cas de dégât des eaux)
- Choisissez avec rigueur vos prestataires (garde-meubles, transporteurs, restaurateurs...). Pour ce faire, vous pouvez vous rapprocher de votre assureur-conseil

Vos sculptures

- Sécurisez les statues en extérieur en les scellant au sol ou en posant des barrières à infrarouge

Jardins

Nous prêtons souvent moins attention aux risques relatifs aux extérieurs de notre demeure. Cependant, jardins et terrains d'agrément sont non seulement particulièrement exposés aux éléments naturels mais peuvent aussi, à leur tour, être à l'origine de sinistres sur vos bâtiments ou ceux de vos voisins.

Vos jardins

- Prévoyez des abats-vent par l'aménagement paysager et la plantation si vous vivez dans un endroit venteux et exposé
- Coupez les branches malades ou mortes des arbres et arbustes
- Elaguez régulièrement vos arbres

Travaux

Vols de cheminées ou de boiseries lors de travaux de rénovation, dégât des eaux suite au percement d'une canalisation lors de travaux d'entretien, incendie... les sinistres pouvant survenir pendant une période de travaux sont souvent négligés. Afin de minimiser les risques potentiels liés à la présence prolongée de personnes à votre domicile ou à l'importance des travaux sur la structure de votre demeure, voici quelques conseils simples de prévention.

Durant les travaux

- Faites appel à des professionnels réputés et exigez une attestation d'assurance de Responsabilité Civile relative à l'exercice de leur activité en cours de validité
- Ne privilégiez jamais le travail non déclaré : en cas de sinistre, vous seriez entièrement redevable des dommages causés
- Faites respecter les consignes de permis de feu, particulièrement l'interdiction de fumer
- Demandez à vos prestataires de nettoyer chaque soir les débris résultant des travaux afin d'éviter une propagation rapide du feu en cas d'incendie
- Ayez des extincteurs à chaque niveau de votre habitation
- Assurez-vous que votre prestataire sait où se trouvent les valves d'interruption de l'eau
- Faites bâcher la toiture et les ouvertures du bâtiment pendant les travaux de réparation
- Fermez vos volets et rideaux lors de travaux extérieurs (notamment les ravalements de façade) afin de ne pas attirer l'attention sur le contenu de votre habitation
- Entrez vos objets de valeur en coffre-fort, en coffre de banque ou dans une pièce fermée à clef
- N'hésitez pas à recourir à des professionnels du stockage afin de protéger vos œuvres d'art et votre mobilier
- Branchez votre alarme lorsque votre habitation n'est pas occupée
- Exigez la pose d'échafaudages sous alarme reliée à la télésurveillance
- Changez les serrures à la fin des travaux

Identification de vos biens

Nous constatons régulièrement qu'un nombre important de nos clients n'ont qu'une idée approximative des biens qu'ils possèdent et de leur nature exacte. Quelques actions simples peuvent aider à une indemnisation optimale en cas de sinistre.

Nos conseils

- Faites appel à un expert spécialisé qui réalisera un inventaire très précis et estimera la valeur de vos biens
- Faites réévaluer régulièrement vos œuvres d'art
- Faites marquer vos bijoux et objets d'art ou photographiez leurs particularités ou défauts. En effet, 10% seulement des objets d'art récupérés par les services de police sont identifiés par leurs propriétaires
- Enregistrez vos objets sur des bases de données de type « Art Loss Register » ou « TREIMA » (Thesaurus de Recherche Electronique et Imagerie en Matière Artistique) afin de faciliter les recherches en cas de vol et augmenter ainsi considérablement vos chances de les retrouver
- Déposez une copie des expertises, factures et doubles de vos photos ailleurs que dans votre demeure (coffre de banque, assureur-conseil...)



Hiscox 19 rue Louis le Grand 75002 Paris
T 0810 50 20 10 F 0810 00 71 02 E hiscox.info@hiscox.fr

www.hiscox.fr